

*Question présentée par le député :*

*M. Pascal Spuhler*

*Date de dépôt : 15 mars 2017*

## **Question écrite urgente**

### **Opération « Papyrus » : quels sont les coûts sociaux ?**

Le Conseil d'Etat à l'air d'approuver sans réserve l'opération « Papyrus » menée par M. le conseiller d'Etat Pierre Maudet à travers son département, le DSE.

Sachant que les centaines de « sans-papiers » qui seront régularisés vivent dans notre canton depuis plusieurs années, au minimum 5 ans pour les familles et 10 ans pour les célibataires, que certains sont présents sur notre territoire depuis plus de 20 ans et qu'ils sont plus proches de l'AVS que du début de carrière ;

sachant que les conditions de régularisation impliquent que les candidats ne doivent pas être à charge de l'Etat, ne doivent pas avoir un passé judiciaire et doivent correspondre à différents critères d'intégration fixés par le département,

mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- *A-t-on évalué les conséquences financières pour l'Etat de Genève de ces régularisations en masse, notamment sur le plan des prestations dans le domaine des prestations complémentaires à l'âge AVS, des subsides d'assurance-maladie et des prestations complémentaires familiales notamment ?*
- *Quelle stratégie l'Etat de Genève va-t-il adopter à l'égard des employeurs de ces personnes régularisées, tant sur le plan pénal qu'administratif, notamment sur le plan de l'impôt à la source non retenu, et des cotisations sociales impayées ?*